

REOUVERTURE DES ECOLES ET DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 12 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES

En raison de conditions sanitaires dégradées par l'épidémie de Covid 19, la décision raisonnable de fermer les écoles, et, par conséquent, les services périscolaires, a été prise à compter du 16 mars. Sage décision qui a permis d'enrayer la propagation de ce fléau dans notre région, la plus touchée de France.

Le 29 avril dernier, j'ai adressé un courrier à l'inspection d'académie et au représentant de l'Etat dans lequel j'exprimais un avis défavorable à la réouverture des écoles d'Ecrouves.

Le Premier ministre dans son allocution à l'assemblée nationale du 28 avril a décidé la réouverture des écoles maternelles et primaires, pour tous les niveaux de classe, avec un effectif réduit : Au plus, 15 élèves dans les classes élémentaires et 10 élèves dans les classes maternelles.

L'Etat a classé la Région Grand Est en zone rouge, classement évolutif mais qui sera probablement confirmé le 07/05. Cela implique que l'ouverture des écoles maternelles et primaires relève de l'appréciation des conditions d'accueil des enfants par les parties-prenantes (maires, enseignants et délégués de parents d'élèves), la sécurité des élèves et des personnels étant une priorité absolue.

C'est dans ces conditions que j'ai décidé en accord avec les institutions et parties prenantes concernées de réouvrir les écoles et les services périscolaires à compter du 12/05. Cette décision est motivée par des raisons pédagogiques et sociales.

Les parents ont le libre choix de maintenir leur enfant à la maison où l'enseignement à distance se poursuivra. De plus, les parents qui le souhaitent ou qui y sont contraints doivent également pouvoir reprendre totalement ou partiellement leur travail.

Je rappelle que les classes fonctionneront en petits groupes d'élèves, **la constitution des groupes relevant des enseignants**. Nous ne sommes pas en mesure de proposer un accueil sécurisé aux enfants qui n'auront pas classe. Les prescriptions sanitaires que nous devons mettre en œuvre pour accueillir vos enfants en toute sécurité rendent impossible leur accueil à temp plein, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, comme par le passé. Nous ne disposons pas des locaux adaptés et de personnel en nombre suffisant. Par conséquent, **nous assurerons l'accueil périscolaire, aux horaires habituels, matin, midi et soir, des enfants accueillis à l'école.**

Cette note d'information a pour objet de vous préciser, par école, les modalités pratiques de réouverture dans le respect du protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse qui repose sur cinq grands principes généraux. Mais votre rôle est également essentiel. Vous devez vous engager à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un covid-19 chez votre enfant ou ses proches. Vous êtes invités à prendre la température de votre enfant avant son départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8°C), votre enfant ne devra pas se rendre à l'école. Tous les personnels sont soumis à cette même règle de bon sens.

I – LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Les attroupements aux abords de l'école ne sont plus permis. Les parents ou accompagnateurs des enfants ne sont plus admis à pénétrer dans l'école.

En classe, en récréation, dans les couloirs, préau, sanitaires, ... la règle de distanciation physique dont le principe est une distance d'un mètre entre chaque personne sera respectée.

II – L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES

Les gestes barrières seront rappelés et appliqués en permanence partout et par tous. Cette consigne sera affichée.

Le lavage des mains : Il sera réalisé tout au long de la journée en application du protocole. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition des enseignants dans chaque classe.

Le port du masque : Il n'est pas obligatoire pour les enfants voir même déconseillé, sauf pour les enfants présentant des pathologies respiratoires chroniques. Dans ce cas, il vous appartiendra à fournir un masque à vos enfants. Les personnels seront porteurs d'un masque dit grand public de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%).

La ventilation des classes et autres locaux : Elle sera systématique avant l'arrivée des enfants, pendant les récréations et après leur départ.

III – LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Les modalités d'arrivée, de départ et de récréation seront définies par les directions des écoles. La circulation hors temps de classe sera limitée au strict nécessaire.

III – LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET DES MATERIELS

Les salles de classes sont restées fermées pendant plus d'un mois. Il est peu probable que le virus soit présent sur les surfaces. Malgré cette quasi-certitude, les locaux et matériels seront nettoyés et désinfectés avant la reprise du 12/05.

A compter de la reprise, un agent communal sera présent pendant le temps scolaire et veillera à désinfecter tout au long de la journée les points de contact manuel (poignées, interrupteurs, sanitaires, ...) avec un désinfectant virucide adapté. Le nettoyage habituel sera renforcé : nettoyage et désinfection des sols, tables, chaises, etc ... une fois par jour.

IV – LA COMMUNICATION, L'INFORMATION ET LA FORMATION

Un plan de communication sera établi par l'école pour sensibiliser et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel, à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

VI – LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Je vous confirme que les services d'accueils périscolaires et de restauration fonctionneront normalement à compter du 12 mai.

Des dispositions particulières sont mises en œuvre pour le site de la Justice en raison de la fermeture de l'école de la Justice. Des repas froids seront pris sur place, à l'école Gerdolle et à la salle Lamarche, sous la surveillance de deux agents communaux.

Lors du transfert en bus des enfants de l'école Mathy vers la salle des fêtes, le port du masque par les enfants et les accompagnants sera obligatoire. Les masques seront fournis par la commune, ils seront récupérés à la descente du bus dans un sac hermétique et seront lavés par nos soins selon les consignes d'entretien.

Le protocole sanitaire sera strictement respecté (la distanciation, le lavage des mains avant et après le repas, la limitation des croisements, le port de masques et gants par le personnel d'encadrement, le respect des gestes barrières, l'aération des locaux, ...)

Vous comprendrez que les activités futures avec les enfants seront réduites de manière à éviter les échanges d'objets entre eux et proscrire l'utilisation de matériels collectifs.

Nous invitons les parents à inscrire, dès maintenant, et avant le 06/05 à 12h, les enfants à l'accueil périscolaire et à la restauration pour la semaine du 12/05 et, par la suite, de respecter les modalités habituelles de réservation jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Je veillerai particulièrement à l'évolution de la situation sanitaire et au respect du protocole mis en place. S'il ne pouvait plus être respecté, je fermerai immédiatement les établissements scolaires et les services périscolaires.

Le Maire,



Mairie d'Ecrouves : 179 rue de l'Hôtel de Ville 54200 Ecrouves

Tél : 03 83 43 11 02 - mairie@ecrouves.fr

